



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 30 janvier 2018, il sera procédé sur la commune de PLOERDUT, à une enquête d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux souterraines en vue de la consommation humaine et l'établissement des périmètres de protection de ces captages ainsi que l'institution des servitudes afférentes pour le site de Coëtven situé à PLOERDUT.

L'enquête sera ouverte en mairie de PLOERDUT, **du 5 mars au 21 mars 2018 inclus.**

Le porteur du projet est Eau du Morbihan : 27 rue de Luscanen - CS 72011 - 56001 VANNES Cédex.

Est désignée par le tribunal administratif : Madame Josiane GUILLAUME, attachée principale de préfecture en retraite, commissaire enquêteur.

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de PLOERDUT :

- lundi et mercredi : 9h00-12h00/13h30-17h30
- mardi et jeudi : 9h00-12h00/15h00-17h30
- vendredi : 9h00-12h00/13h30-17h00
- samedi 10h00-12h00.

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de PLOERDUT ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de PLOERDUT. Ils pourront également transmettre leurs observations par mail à l'adresse suivante : ploerdut.mairie@wanadoo.fr. Les observations transmises par courrier et par mail seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **en mairie de PLOERDUT les :**

- lundi 5 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- mardi 13 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- mercredi 21 mars 2018 de 14h00 à 17h30.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Il donnera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines en vue de la consommation humaine, des périmètres de protection de ces captages et de l'institution des servitudes afférentes.

Il transmettra, dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au préfet (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme).

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de PLOERDUT et à la préfecture du Morbihan – direction de la légalité et de la citoyenneté. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>.

Adresse : place du général de Gaulle - BP 501 – 56019 Vannes Cedex

Standard : 02 97 54 84 00 Courriel prefecture@morbihan.gouv.fr:

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous

Site Internet : www.morbihan.gouv.fr